

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-1 24SGADL0140

SEANCE DU
2 OCTOBRE 2024

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 57
<u>Date de convocation :</u> 26 septembre 2024
<u>Date d'affichage :</u> 3 octobre 2024

<u>OBJET :</u> Salon de l'immobilier d'Entreprise (SIMI) 2024 - Convention de partenariat
--

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 70
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> ayant donné pouvoir : 13 n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 02 octobre à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de l'Alto - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Jérémy PINTO - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoulkader ATTEYE - M. Alain BALLOT - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BLONDEAU - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Bernard DURAND - M. Lionel DUPARAY - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M. Noël VALETTE

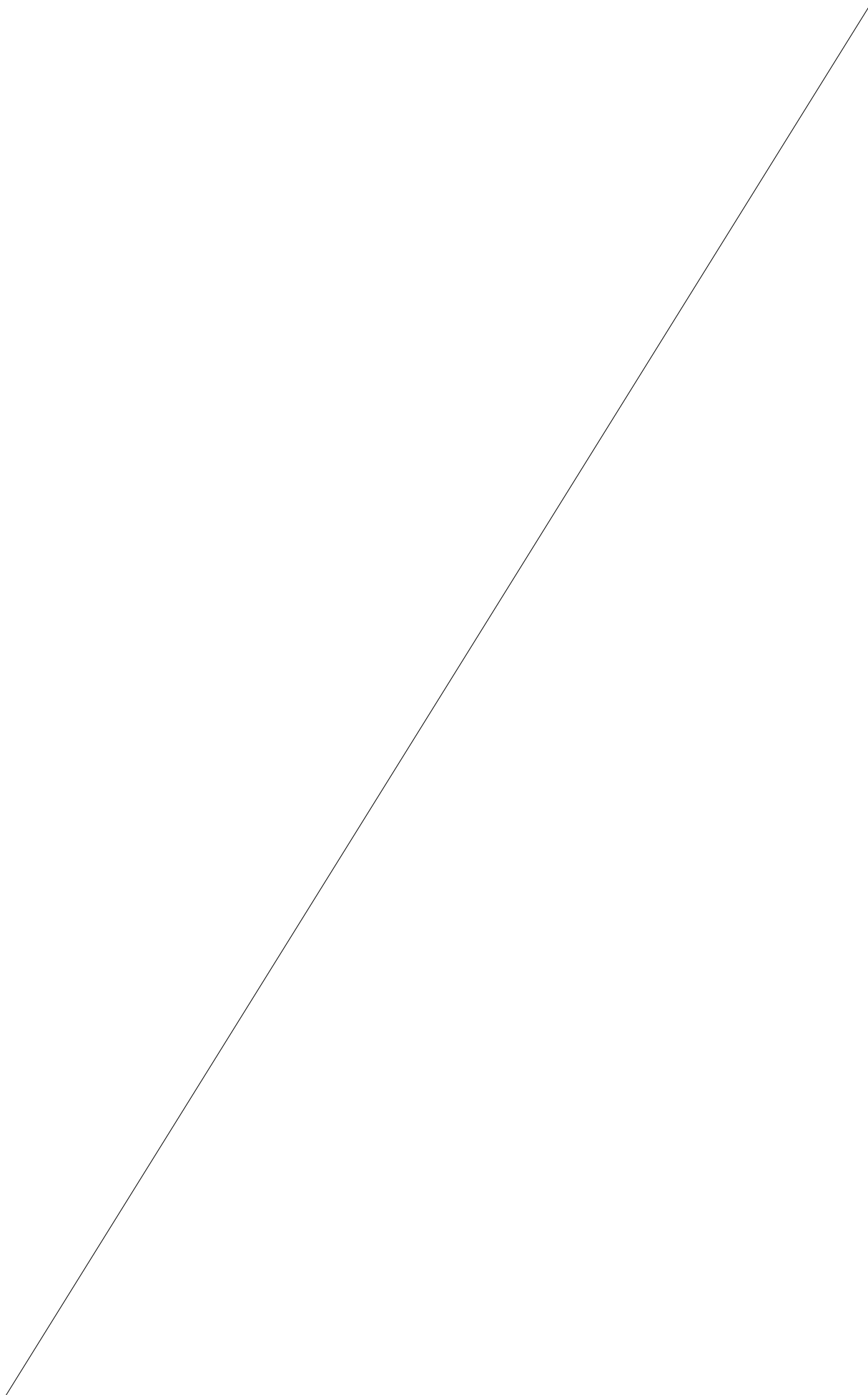
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Frédéric MARASCIA
Mme BELHADJ-TAHAR (pouvoir à M. Charles LANDRE)
M. COMMEAU (pouvoir à M. Jean-François JAUNET)
M. CHRISTOPHE (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
M. DUMONT (pouvoir à Mme Monique LODDO)
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Christelle ROUX-AMRANE)
M. GANE (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Michel CHAVOT)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. MAILLIOT (pouvoir à M. Gérard DURAND)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Bernard DURAND)
Mme MEUNIER (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Gilda SARANDAO



Vu l'article L5215-20 du CGCT,

Le rapporteur expose :

« Depuis 2013, la Communauté Urbaine Creusot Montceau participe au SIMI, Salon de l'immobilier d'Entreprise, événement de référence dédié aux acteurs de l'industrie immobilière.

Ce salon est l'occasion, pour de nombreux territoires, de présenter et de promouvoir leur offre d'accueil (parcs d'activités, quartiers d'affaires, projets urbains, etc.) auprès des investisseurs, promoteurs et autres prescripteurs de programmes immobiliers.

La Communauté Urbaine a d'abord inscrit cette action de promotion de son territoire dans le cadre de l'Entente intercommunale avec le Grand Chalon.

Le bilan positif tiré des deux premières participations a incité la CUCM et le Grand Chalon à renouveler cette opération, tout en proposant aux agglomérations de l'arc urbain bourguignon de s'y associer, afin de conférer une dimension régionale à leur démarche de promotion.

Le partenariat a d'abord été ouvert en 2015 à la Communauté d'Agglomération Mâconnais Val de Saône (CAMVAL).

Puis, en 2017, dans le cadre de leurs interventions en faveur du développement économique et la promotion de leurs territoires, la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, la Communauté Urbaine Creusot Montceau, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Développement, devenue Dijon Bourgogne Invest (pour le compte de Dijon Métropole) ont pour la première fois fait stand commun, en mettant en place une action concertée de promotion du territoire et de mutualisation de moyens.

Pour le prochain SIMI 2024 la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon n'a pas souhaité repartir sur une nouvelle édition. Cependant Mâconnais-Beaujolais Développement et Dijon Bourgogne Invest ont manifesté leur volonté de poursuivre ce partenariat aux côtés de la Communauté Urbaine Creusot Montceau pour l'année 2024.

D'un commun accord, les trois partenaires ont décidé que Dijon Bourgogne Invest, qui représente le territoire de Dijon Métropole, porterait l'opération et absorberait les frais supplémentaires liés au retrait de la Communauté d'Agglomération du Grand Chalon. Il assurera également la coordination logistique de l'opération.

Les trois partenaires définissent ensemble la stratégie globale de communication et les choix graphiques associés pour l'aménagement de leur stand commun.

Dijon Bourgogne Invest effectuera la réservation d'un emplacement de 71,09 m², situé au niveau I du Palais des Congrès (Paris), auprès de l'organisateur du salon SIMI « Le Groupe Moniteur », ainsi que la réservation des forfaits co-exposants pour chacun des partenaires. L'édition 2024 se tiendra du 10 au 12 décembre au Palais des Congrès de Paris, Porte Maillot. Le budget prévisionnel de l'opération 2024 est estimé à 132 000 € TTC, comprenant :

Emplacement	90 640€ TTC
Aménagement du stand	39 808 € TTC
Restauration	1 100€ TTC
Animations	452€ TTC
total	132 000 €

La répartition des dépenses prévisionnelles entre les trois partenaires est la suivante :

Dijon Bourgogne Invest	66 000
Com. Urbaine Creusot-Montceau	33 000
Agglomération Mâconnais-Beaujolais	33 000
Total	132 000 €

Une convention de partenariat sera établie entre les parties citées ci-dessus pour formaliser et préciser les engagements respectifs et les modalités de répartition des dépenses occasionnées par leur participation au SIMI 2024.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention précitée, annexée à la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

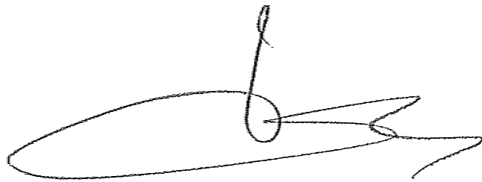
LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'approuver la participation de la Communauté urbaine Creusot Montceau à l'édition 2024 du SIMI dans le cadre d'une opération collective avec Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Bourgogne Invest.
- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Bourgogne Invest, la Communauté urbaine et Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- D'autoriser Monsieur le président à signer ladite convention ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 3 octobre 2024
et publié, affiché ou notifié le 3 octobre 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Claude LAGRANGE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,
Jean-Claude LAGRANGE

